



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

**Lettre circulaire
CR/286**

Le 17 septembre 2008

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Mises à jour concernant le contenu de la Circulaire internationale d'information sur les fréquences du BR (BR IFIC) pour les services de Terre – Intégration de GE06D et *TerRaSys*

A l'attention du Directeur général

Madame, Monsieur,

1 Dans la Lettre circulaire CR/264 du 26 octobre 2006, le Bureau a notamment informé les administrations des mesures intérimaires applicables au traitement des fiches de notification d'assignations de fréquence relatives aux services et aux bandes régies par l'Accord régional GE06, en ce qui concerne les administrations relevant de la zone de planification GE06. Ces mesures intérimaires, qui avaient pour objet de permettre de mettre en oeuvre rapidement les procédures associées à l'Accord GE06, étaient les suivantes:

- Les assignations de fréquence relatives aux fragments GE06A (télévision analogique) et GE06L (services primaires de Terre autres que la radiodiffusion) ont été incorporées dans la base de données récapitulative du BR (*TerRaBase*) et gérées par le système de radiocommunication de Terre du BR (*TerRaSys*). Les programmes et les outils associés (comme *TerRaQ*) ont été adaptés en conséquence.
- L'élément GE06D (radiodiffusion numérique) a été géré par un système autonome ne faisant pas partie du système *TerRaSys*. Le progiciel d'interface associé, Interface GE06, a permis aux administrations d'avoir accès aux trois éléments (GE06D, GE06A et GE06L) relevant de l'Accord GE06.

2 Le Bureau tient à informer les membres que, conformément à son orientation stratégique, il achève actuellement l'intégration de l'élément GE06D dans *TerRaSys*. Il espère que cette intégration prendra effet à compter de la publication de la BR IFIC N°2630 du 14 octobre 2008. A partir de cette date, la BR IFIC (services de Terre) contiendra une seule base de données pour tous les services de Terre y compris, sans toutefois s'y limiter, l'Accord GE06; une nouvelle version de l'outil d'interrogation *TerRaQ*, qui comprendra certaines fonctionnalités de l'interface GE06; et une nouvelle version du programme de validation des fiches de notification *TerRaNV*.

3 Les détails de la structure de la base de données intégrée *TerRaBase* sont disponibles sur le site web de l'UIT à l'adresse suivante <http://www.itu.int/ITU-R/publications/brific-ter/index-fr.html>. Veuillez noter que cette structure tient également compte des modifications apportées à l'Appendice 4 du Règlement des radiocommunications par la CMR-07.

4 De plus amples informations sur ce sujet seront présentées au Séminaire mondial des radiocommunications 2008, qui aura lieu à Genève du 8 au 12 décembre 2008. Vous pourrez obtenir de plus amples détails sur ce sujet auprès des personnes suivantes:

- M. A. Méndez, tél.: +41 22 730 5574, fax +41 22 730 5785, e-mail: brmail@itu.int pour les questions concernant les données publiées dans la BR IFIC (Services de Terre);
- M. J. Boursy, tél.: +41 22 730 5952, fax: +41 22 730 5785, e-mail: terrasofthelp@itu.int pour les questions concernant la BR IFIC sur DVD-ROM et les besoins de matériels et de logiciels associés.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

V. Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications (RRB)